



Mairie de Charensat

Réunion du 31 Mars 2016

Présents : MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC- COTTET – DEBOUDARD-DUBOISSET - LENOBLE- MOUILLET- MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

Absents excusés : Me BACCONNET (pouvoir à Mr CLOAREC)

Date de convocation : 25/03/2016

L'an deux mil seize, le 31 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mr BARRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Remarque sur compte-rendu de la réunion du 03/03/2016 : Mr MOURLON affirme que c'est Mr COTTET qui a proposé de ne pas augmenter le prix de l'eau et non pas Mr le Maire. En réponse, Monsieur le Maire précise qu'il a proposé de ne pas augmenter l'eau, comme d'autres conseillers et qu'il l'a mis au vote.

Approbation de ce compte-rendu : abstention : 1 – contre : 3 – pour : 9.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

* **Décision du Tribunal Administratif :** Suite au recours de Mme MAGNOL, le permis du bâtiment d'accueil de Chancelade est annulé (décision du Tribunal Administratif en date du 22-03-2016). La raison retenue est l'application de la Loi Montagne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel si nécessaire de cette décision auprès de la Cour d'Appel de Lyon. Vote : abstention : 1 – contre : 4 – pour : 8.

* **Conséquences pour les documents d'urbanisme :** Nous transmettons et suivons depuis des années les avis de la DDT sur lesquels la Loi Montagne n'a jamais été évoquée (notamment les derniers permis de construire de bâtiments agricoles). Pour les documents et constructions en cours, Mr le Maire propose de maintenir cette position.

Vote : abstention : 1 – contre : 0 – pour : 12.

Monsieur le Maire distribue aux Conseillers Municipaux la carte avec laquelle la DDT instruit les demandes d'urbanisme. Cette carte répertorie tous les plans d'eau de la commune qui ont une incidence sur la Loi Montagne.

Monsieur le Maire demande quelle position le Conseil Municipal veut adopter pour le futur ?

* **Point sur la carte communale :** Le diagnostic est toujours en cours. Monsieur le Maire explique qu'il faudrait valider cette carte communale rapidement, car en 2017 les communes n'ayant pas de document d'urbanisme intégreront les PLU intercommunaux. Sur la carte communale, il serait peut-être possible d'extraire les plans d'eau artificiels et récents, qui n'ont pas d'intérêt paysager et de moindre importance (1 ou 2 hectares).

* **Demande d'extension de réseau sur parcelle communale :** Il est nécessaire de demander l'extension de réseau au SIEG sur la partie privée de la Brande afin d'obtenir la fourniture gratuite des gaines EDF et France Télécom.

Vote : abstention : 2 – contre : 2 – pour : 9.

* **Dépôt d'un nouveau permis de construire :** Mr le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un nouveau permis de construire pour un bâtiment à Chancelade en insistant sur la destination de ce bâtiment d'accueil :

* bâtiment à usage de refuge, gîte d'étape ouvert au public pour la promenade et la randonnée, à proximité d'une aire naturelle, un équipement culturel et pédagogique directement lié au caractère lacustre des lieux.

* sentier pédagogique et découverte ayant son point de départ sur la parcelle : le « BEC », proximité du

sentier « à l'école de la Forêt » avec possibilité d'accueil de public scolaire.

* équipements d'accueil et de sécurité nécessaires à la pratique des sports nautiques (canoé, paddle, pêche sportive, float tube)

* Sentiers ornithologique et faunistique, observation des milieux (loutre, milan noir, butor, espèces emblématiques présents sur Chancelade).

* utilisation des équipements réalisés par la commune et le département du Puy-de-Dôme : Balirando, service aménagement des zones à protéger, sentiers à thème et randonnées (BEC, circuit poussette, PDIPR, GR)

* respect du site par la mise en place de sanitaires et autres...

* respect du phasage de l'étude de faisabilité

* soutien au projet en cours et futur (1^{er} hébergement Montarly)

Vote : Abstention : 1 - Contre : 4 - Pour : 8.

Si nouvel appel d'offres, Mr le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions pour la reconstruction de ce bâtiment.

Vote : Abstention : 1 - Contre : 3 - Pour : 9.

* **Demande de Mr MOURLON et Mme LENOBLE** : Ils souhaitent obtenir les documents budgétaires (compte-administratif, budget, bordereaux de titres et mandats) des années 2013,2014 et 2015, ainsi que le contrat d'assurance juridique de la commune, le bail de l'étang de Chancelade et le contrat de l'architecte pour le bâtiment de Chancelade. Monsieur le Maire explique que Mr le Sous-Préfet, AXA, le notaire et l'architecte ont été consultés pour savoir si ces documents sont communicables. En fonction de leurs réponses, ils leur seront adressés.

* **Vidange de l'étang de Chancelade** : Lors de la réunion de la commission pêche, les propositions de plusieurs pisciculteurs ont été examinées et l'entreprise BAUDON a été retenue par cette commission pour la proposer au Conseil Municipal. Depuis nous avons eu connaissance de nouveaux éléments que Mr le Maire expose au Conseil. Après avoir débattu, le Conseil Municipal décide de refaire rapidement une réunion de la commission pêche pour prendre la décision finale. Mr CLOAREC demande s'il sera possible de vendre du poisson le dernier jour de la vidange. A voir la réglementation.

* **Révisions loyers** : Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision des loyers suivants :

* DESCAMPS Michel : au 01/04/2016 loyer inchangé, montant : 558,04 €.

* CLOAREC Guillaume : au 15/04/2015, montant : à venir

* BASCOBERT Pierre : au 20/04/2015, montant : à venir

* **Courrier de Mme SAINT-GIRON Christine** : Le toit (plus particulièrement le chéneau) de sa maison à May est régulièrement abimé par des camions, car il dépasse sur la route qui est très étroite à cet endroit. Des devis ont été demandés pour la pose de signalisation : flèches prioritaires et quille rétractable.

* SIGNAUX GIROD : 594,68 € HT

* LEADER COLLECTIVITE : 806,43 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander un nouveau devis à MIC SIGNALOC, et de refaire les autres devis avec du matériel identique, puis choisir le moins cher.

* **Devis SOCOTEC** : pour la levée de réserves de la salle polyvalente suite à la commission de sécurité : 1 500 €. Accord.

* **Devis SOCOTEC** pour le recyclage de la formation habilitation électrique de Mr PEROL Jean-Michel : 413,00 € HT pour une durée de 1 jour ½. Accord.

* **Devis FIRE & CO** : pour le remplacement de 5 extincteurs suite à la vérification annuelle : 351,00 € HT. Accord.

* **Devis VICC LUSS'INOX** : pour le déplacement de la hotte de la boucherie si besoin

- 1^{ère} option : 2 940,00 €

- 2^{ème} option : 1 457,00 €. Affaire à suivre.

* **Notification du Conseil Départemental** : Accord subvention d'un montant de 35 737,50 € HT au titre du programme 2016 « AEP-Captages et réservoirs » - Travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages de la Chèvre, de Chancelade, de Sanciaux et de Chabassière.

* **Programme annuel 2016 de « renforcements de chaussée »** : le montant de l'autorisation de programme qui est affectée s'élève à 121 000 € HT pour les travaux de renforcement des chaussées RD13.

- * **Dossier de programmation FIC** pour les trois années à venir recevable et n'appelle aucune observation de la part du Conseil Départemental.
- * **Courrier de Mme JAMY Agnès** : pour signaler que l'accès à la maison de sa mère est en très mauvais état, et problème de branches qui gênent le passage. Le Conseil Municipal décide de lui répondre que des travaux de voirie sont prévus dans le FIC 2016 dans le village et que les arbres se situent dans une propriété privée, que la Mairie n'a pas à intervenir.
- * **Demande de subvention du collège d'Auzances** : pour une prise en charge partielle des frais de Mlle PEROL Ludivine, domiciliée sur notre commune pour un voyage scolaire organisé par l'établissement. Refus à l'unanimité.
- * **Demande de Mlle Laurianne MARTINEZ et Benoit BERGER** : pour disposer du parking à l'entrée du bourg afin de stationner 5 camping-cars et des toiles de tente le week-end de leur mariage le 13 Août 2016. Accord à l'unanimité pour accepter s'il n'y a pas de manifestation officielle prévue ce jour-là au calendrier.
- * **Couverture téléphonie mobile** : Des mesures terrain de la couverture en téléphonie mobile ont été effectuées à partir de l'emplacement de la cabine téléphonique pour les différents opérateurs téléphoniques. Le procès-verbal mentionne que sur la place tout va bien mais que de nombreux villages ne sont pas couverts. Monsieur le Maire propose de leur demander de réaliser un audit pour ces villages non desservis. Accord à l'unanimité.
- * **Formation aux gestes de premier secours** : Les élèves de la classe de Charensat vont recevoir une formation aux gestes de premier secours, délivrée par les Pompiers. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires à l'école suite au plan Vigipirate : fermeture à clé du portail, sonnette, alarme... La cuve à gaz a été enlevée car elle était détériorée et son emplacement n'était pas conforme. Un agent de Primagaz doit venir sur place pour trouver un nouvel emplacement,
- * **Demande de l'association de Pétanque** : qui souhaite que la commune leur prête la licence IV pour l'organisation de leur concours de pétanque le 8 Mai 2016. Monsieur le Maire explique que cette licence a été prêtée à l'association de chasse en 2013 afin de la proroger et ne pas la perdre. Pour exploiter une licence IV, il est nécessaire d'avoir un permis d'exploitation.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,